

## RÈGLEMENT N° 2026-644

### AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 410-1 I

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage »;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun d'amender ledit règlement de zonage afin d'agrandir la zone 410-1 I pour y inclure une bande de terrain d'une largeur de 100 mètres et d'une profondeur de 43 mètres, adjacente au lot 3 667 790 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Manon Langlois pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 23 février 2026;

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage ».
3. Le règlement n° 2007-103 est modifié afin d'agrandir la zone industrielle 410-1 I à même une partie de la zone forestière 410 F.
4. La zone 410-1 I est agrandie par l'ajout d'une bande de terrain d'une largeur de 100 mètres et d'une profondeur de 43 mètres, adjacente au lot 3 667 790 du cadastre du Québec, le tout tel qu'illustré au plan en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. Le règlement n° 2007-103 est modifié afin d'enlever l'écran tampon (E. T.) de 30 mètres dans la marge avant du lot 3 667 790 en vigueur dans la zone 410-1 I.
6. Les extraits des plans de zonage n<sup>os</sup> 2700 et 2723, tels que modifiés par le présent règlement et faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 2007-103, sont joints en annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
  - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 23 février 2026
  - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 23 février 2026
  - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ** le 26 février 2026
  - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 11 mars 2026
  - **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 16 mars 2026
  - **AVIS DE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM PUBLIÉ** le 19 mars 2026
  - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 30 mars 2026
  - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 22 avril 2026
  - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLIÉ** le 29 avril 2026
  - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 22 avril 2026

(signé) Benoit Méthot, maire

(signé) Catherine Lauzon, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

\_\_\_\_\_  
Greffière

# ANNEXE A

## PLAN



